



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**RAPPORT ANNUEL 2008**

**Drummondville**  
28 avril 2009

## TABLE DES MATIÈRES

1. MISSION ET MANDAT DE L'ORGANISATION .....	3
2. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	3
3. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	5
4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008.....	6
4.1 Axe 1 – Encadrement réglementaire .....	6
4.2 Axe 2 – Organisation de la mise en marché .....	10
4.3 Axe 3 – Appui professionnel et technique .....	13
4.4 Axe 4 – Appui financier .....	13
4.5 Axe 5 – Organismes génétiquement modifiés.....	15
5. ÉTATS-FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008.....	15
6. BUDGET PRÉVISIONNEL 2009 .....	15

## 1. MISSION ET MANDAT DE L'ORGANISATION

La Filière biologique du Québec a pour mission de favoriser la concertation entre tous les maillons de la chaîne des produits issus de l'agriculture biologique du Québec et d'assurer la coordination des efforts des partenaires du secteur, dans une optique de développement des marchés.

La Filière vise la mise en place de projets collectifs, dans le but d'améliorer l'environnement et les liens d'affaires des entreprises provenant de chacun des maillons du secteur. Elle soutient le développement de la production, de la transformation et du commerce d'aliments certifiés biologiques, ce qui génère des retombées intéressantes pour la collectivité québécoise sur les plans social, environnemental et économique.

La Filière travaille actuellement à la mise en œuvre du deuxième plan stratégique du secteur, qui couvre la période 2004-2009.

Les principaux mandats de la Filière sont les suivants :

- doter le secteur biologique du Québec d'un plan de développement stratégique et assurer la mise à jour de ce plan ;
- coordonner la mise en œuvre du plan stratégique du secteur ;
- appuyer la mise en œuvre de projets collectifs et structurants pour le secteur ;
- représenter les intérêts de l'ensemble du secteur biologique du Québec auprès d'autres intervenants-clés liés à son développement ;
- assurer la diffusion des retombées des travaux de la filière.

La Filière est une association personne morale sans but lucratif, à vocation sociale et économique, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies depuis octobre 2004.

## 2. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Si l'année 2007 a été sans contredit l'année de la consultation de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, l'année 2008 a été marquée par l'ouverture créée dans la foulée de cette Commission. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Laurent Lessard, a annoncé dès juin 2008, une aide financière de l'ordre de 5 millions de dollars pour les cinq prochaines années, afin de soutenir le développement du secteur biologique. À cette occasion, le ministre avait aussi fait l'annonce de la mise en place d'un chantier bio composé de représentants du ministère et du secteur biologique.

La Filière a participé activement aux travaux du chantier, avec l'espoir de faire progresser le développement du secteur et d'obtenir la mise en place d'une politique de soutien au secteur biologique. Dans le cadre des travaux du chantier, plusieurs mesures d'aide au secteur bio ont été mises en priorité, évaluées sur le plan financier et soumises pour une analyse au MAPAQ à l'automne 2008. Une de ces mesures touche le soutien aux travaux de la Filière et devrait servir à mener à terme une convention de quatre ans entre la Filière et le MAPAQ sur différents mandats. Il s'agit là d'une première, et cette mesure devrait avoir comme impact important d'ouvrir la porte à une meilleure prise en compte des besoins financiers de la Filière pour l'avenir. Une autre mesure concerne le projet « campagne de valorisation de l'appellation biologique ». Un financement additionnel devrait permettre la réalisation complète de la stratégie de communication 2008-2011, convenue avec l'ensemble des partenaires.

Cependant, malgré l'engagement continu de la Filière et sa grande disponibilité, il n'a pas été possible d'obtenir des résultats concrets en matière de soutien financier pour l'année 2008. La Filière garde bon espoir que ses démarches connaîtront un dénouement heureux le plus tôt possible en 2009, pour ne pas compromettre certains travaux importants pour le secteur.

Sur le plan des travaux de la Filière, l'année 2008 pourrait, encore une fois, être aisément qualifiée d'année réglementaire. Comme par les années passées, et peut-être un peu plus encore, le dossier de la réglementation canadienne a nécessité énormément de travail pour faire entendre la voix du Québec, concernant les enjeux cruciaux dans ce dossier. Malgré quelques victoires, notamment dans l'amélioration de la compréhension de ces enjeux par nos vis-à-vis des autres provinces, force est de constater que la proposition canadienne n'est toujours pas satisfaisante. La Filière continue donc à suivre de près l'évolution de ce dossier majeur pour le développement du secteur.

Je veux aussi souligner la bonne contribution du MAPAQ dans ce dossier en début d'année 2008, ce qui a permis de renforcer notre partenariat. La Filière souhaite que les interlocuteurs du MAPAQ puissent soutenir les positions de la Filière, car il s'agit là d'un appui indispensable à l'atteinte de résultats probants dans ce dossier.


Le bilan des activités 2008 qui vous est transmis aujourd'hui vous permettra d'en savoir un peu plus sur les activités menées par la Filière.

En terminant, je veux souligner l'important travail réalisé par M. Alain Rioux, directeur général de la Filière et président du Groupe PGP. Je veux aussi remercier les membres de son équipe pour leur soutien dans plusieurs dossiers. En cette année à caractère réglementaire, je veux remercier tout particulièrement M<sup>me</sup> Julie Belzile et souligner sa grande compétence, sa disponibilité, et sa persévérance dans son travail auprès du gouvernement canadien et des représentants des autres provinces. Il faut également souligner le dévouement de M<sup>me</sup> Maïlys Chastenot qui a assuré un soutien aux travaux de la Filière au cours de la dernière année.

Merci également aux membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur dévouement, et aux représentants gouvernementaux qui partagent leur expertise et contribuent aux travaux de la Filière.

Étant donné l'importance d'une participation active aux travaux de la Filière de la part des membres du C.A., la Filière entreprendra des démarches dans la prochaine année pour s'assurer que chaque membre du C.A. soit en mesure d'appuyer sans réserve les décisions de la Filière. Ainsi, nous pourrions ensemble continuer de travailler au développement d'un secteur qui nous tient à cœur.

### **Biologiquement vôtre !**

A handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature is cursive and reads "France Gravel".

France Gravel, présidente

### 3. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008

	Adresse	Tél. & courriel	Poste assigné au C.A.
France Gravel	Écocert Canada 71, St-Onésime, Lévis, (Qc) G6V 5Z4	Tél : 418 838-6941, poste 107 Fax: 418 838-9823 france.gravel@ecocert.com	Présidente Resp. secteur de la certification
Robin Fortin Substitut : Geneviève Blain	FABQ 555, boul Roland-Therrien, bur. 100 Longueuil (Qc) J4H 3Y9	Tel : 450 679-0540, poste 8211 Fax : 450 670-4867 fabq@upa.qc.ca	Vice-président Resp. secteur de la production
Martin Lemoine	Fruit d'Or 604 St-Louis Ouest Notre-Dame de Lourdes (QC) G0S 1T0	Tél. :819 385-1058, poste 202 Télé. : 819 385-4439 mlemoine@fruit-dor.ca	Administrateur Resp. secteur de la transformation
M. Jean-Pierre Ayotte Substitut : Frédéric Alberro	CCDA 6455 Jean-Talon Est, bur. 402 Montréal (QC) H1S 3E8	Tél. :514 982-0267, poste 225 Télé. : 514 982-0659 jpayotte@ccda.ca	Administrateur Resp. secteur de la distribution
M. Daniel Dubé	Sobeys- Rachele-Béry 11281, boul. Albert Hudon Montréal Nord (Qc) H1G 3J5	Tél. : 514 324-1010, poste 3462 <a href="mailto:daniel.dube@sobeys.com">daniel.dube@sobeys.com</a>	Administrateur Resp. : secteur du détail
Yves Gelin	CARTV 35 rue de Port-Royal Est, 2 <sup>e</sup> étage Montréal (QC) H3L 3T1	Tél. :514 873-2541 Télé. : 514 873-2580 ygelin@cartvquebec.com	Administrateur Poste CARTV
Ghislain Jutras Substitut : Anne Vanasse	Université Laval 3236, pavillon Paul-Comtois Département de Phytologie Université Laval, (Qc) G1K 7P4	Tél. : 418 656-7058 ghislain.jutras@fsaa.ulaval.ca	Administrateur Resp. secteur de la formation
Serge Fortin Substitut : Pierre Turcotte	CEROM 335, chemin des Vingt-cinq Est Saint-Bruno-de-Montarville (Qc) J3V 4P6	Tél : 450 653-4413 Fax : 450 441-5694 <a href="mailto:serge.fortin@cerom.qc.ca">serge.fortin@cerom.qc.ca</a>	Administrateur Resp. Innovation technologique
Maryse Leblanc	IRDA 3300, rue Sicotte, C.P. 480 Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 7B8	Tél. : (450) 778-6522, poste 250 Fax : (514) 398-7897	Administratrice Resp. : du secteur transfert d'expertise
Isabelle Joncas	Équiterre 2177 Masson, bur.206 Montréal (QC) H2H 1B1	Tél. :514 522-2000, poste 229 ijoncas@equiterre.qc.ca	Administratrice Resp. secteur de la consommation
Nathalie Doré	Agriculture et Agroalimentaire Canada 2001, rue University, Suite 746-M Montréal (Qc) H3A 3N2	Tel. : 514 315-6175 Fax : 514 496-3966 <a href="mailto:dorena@agr.qc.ca">dorena@agr.qc.ca</a>	Administratrice Resp. : lien avec le gouvernement fédéral
Alain Roy	MAPAQ – Estrie 4260, boul. Bourque Rock Forest (Qc) J1N 2A5	Tél : 819 820-3035, poste 233 Fax : 819 820-3942 alain.roy@mapaq.gouv.qc.ca	Administrateur Resp. lien avec le gouvernement du Québec
Alain Rioux	Filière biologique du Québec 343, rue Principale Ouest, bur 208 Magog (Qc) J1X 2B1	Tél : 819 847-2676 Fax : 819-847-1862 alainrioux1@bellnet.ca	Directeur général non votant
Nicolas Turgeon	MAPAQ 200, chemin Sainte-Foy, 9e étage Québec (Qc) G1R 4X6	Tél. : 418 380-2101, poste 3801 Fax : 418 380-2162 nicolas.Turgeon@mapaq.gouv.qc.ca	Personne-ressource MAPAQ- DIST Non votant

Liste membres C.A.2008/liste / FBQ

## 4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

Ce rapport d'activités est présenté selon les axes de développement du plan stratégique 2004 2009 du secteur biologique du Québec.

### AXE 1 - ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

#### DOSSIER 1 : ENCADREMENT DU SECTEUR BIOLOGIQUE AU CANADA

##### A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

###### ***Cible stratégique 4 de l'axe sur l'organisation des marchés***

Faciliter l'accès des entreprises biologiques québécoises sur les marchés d'exportation par une réglementation canadienne davantage en conformité avec les exigences internationales :

- ◆ en intensifiant les pressions de la Filière biologique du Québec auprès du gouvernement canadien, pour que ce dernier élabore un outil réglementaire qui s'harmonise aux outils provinciaux;
- ◆ en appuyant, au besoin, les travaux de la Coalition canadienne qui réclame une réglementation canadienne obligatoire pour le secteur des aliments biologiques.

##### B) CONTEXTE

- 14 décembre 2006 : le Règlement sur les produits biologiques a été publié dans la Gazette du Canada - Partie I.
- 14 décembre 2008 : date à laquelle le Règlement devait entrer pleinement en vigueur.
- 5 sept. 2008 : publication dans la Gazette du Canada du report de la mise en vigueur du Règlement au 30 juin 2009.
- 14 février 2009 : le Règlement sur les produits biologiques a été publié à nouveau dans la Gazette du Canada - Partie I.
- 29 avril 2009 : fin de la période de consultation sur le Règlement.

##### C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

###### CONCERNANT LE RÈGLEMENT

La Filière a participé durant toute l'année 2008 aux travaux sur la réglementation fédérale sur les produits biologiques. De nombreux efforts ont été consentis dans ce dossier, dont les principaux sont les suivants.

- ◆ 25 mai 2008 : la Filière a tenu une conférence téléphonique avec le MAPAQ pour le suivi du dossier réglementaire au plan provincial.
- ◆ 9 juillet 2008 : la Filière a envoyé une lettre à M<sup>me</sup> Swan, directrice de l'ACIA, ainsi qu'à M<sup>me</sup> McIntyre, directrice du Projet d'intégration des programmes, pour leur faire part de l'inquiétude de la Filière quant à l'entrée en vigueur du Règlement. La Filière a également fait valoir une stratégie reposant sur les points concernant l'équivalence des normes, une entente CARTV et ACIA et la gestion de la période de transition.
- ◆ 31 juillet 2008 : la Filière a participé à une consultation qui a été lancée pour 48 heures par l'ACIA, pour valider le nouveau logo proposé pour les produits biologiques du Canada.

- ◆ 4 septembre 2008 : la Filière a participé, à Québec, à une consultation à huis clos sur une proposition de Règlement amendé, organisée par le BBC.
- ◆ Octobre 2008 : plusieurs communications ont été faites par la Filière auprès de M. Jaspinder Komal de l'ACIA, au sujet de la certification obligatoire aux normes canadiennes pour les produits exportés du Canada, ainsi que du système d'accréditation et de contrôle des produits importés.
- ◆ 14 octobre 2008: la Filière a présenté à la Fédération biologique canadienne la motion suivante: «The OFC believes that export of Canadian Organic Products should meet Canadian Organic Standards (COS) first and then be certified to whatever standard the importing country needs, by certification bodies accredited by the CFIA ». Les provinces en faveur de la motion ont été : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard. Les abstentions ont été : Organic Trade Association et Terre-Neuve.
- ◆ 27 octobre 2008 : la Filière a reçu une lettre de l'Union des producteurs agricoles faisant part de son soutien aux positions de la FABQ et de la Filière dans le dossier de la réglementation.
- ◆ 30 octobre 2008 : M<sup>me</sup> France Gravel, M<sup>me</sup> Julie Belzile et M. Alain Rioux de la Filière biologique ont rencontré M<sup>me</sup> Hélène Vincent, M. Claude Bernard et M. Nicolas Turgeon du MAPAQ pour présenter en détail la position de la Filière au regard de trois enjeux : l'accréditation, le maintien de la norme québécoise et la problématique des exportations.
- ◆ 6 novembre 2008 : la Filière a envoyé une lettre au ministre fédéral, M. Gerry Ritz, pour faire valoir la position du secteur concernant l'accréditation, le contrôle des produits biologiques importés et celui des produits exportés du Canada. S'ils ne sont pas modifiés, ces points risquent de nuire à l'application du règlement canadien et de compromettre l'image, voire la crédibilité, des produits biologiques, tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés internationaux.
- ◆ 21 novembre 2008 : M<sup>me</sup> Julie Belzile a rencontré M. Keith Robinson de l'ACIA pour discuter des enjeux sur la réglementation des produits exportés du Canada et du maintien du contrôle au Canada de la crédibilité des certifications biologiques des produits importés.
- ◆ 11 décembre 2008 : Une rencontre a eu lieu entre le MAPAQ et l'ACIA. Cette rencontre faisait suite à celle du 30 octobre 2008. Les représentants du MAPAQ ont rencontré M<sup>me</sup> Sandra Wing, vice-présidente de l'ACIA, M<sup>me</sup> Karen McIntyre et M<sup>me</sup> Martine Dubuc, également de l'ACIA, et leur ont fait part des mêmes préoccupations et des mêmes analyses que celles défendues par la Filière.
- ◆ 17 décembre 2008 : L'ACIA a demandé à l'OTA de coordonner un sondage d'une durée de trois jours sur les nouvelles propositions pour le logo biologique canadien. La Filière a envoyé une lettre à l'ACIA le 17 décembre 2008 pour préciser sa position concernant la proposition de logo.
- ◆ 14 décembre 2006 au 31 décembre 2008 : L'ACIA a travaillé sur des modifications au règlement. La publication des amendements au Règlement dans la Gazette du

Canada, partie I, devrait avoir lieu au début de février 2009, et devrait être suivie d'une période de consultation publique de 75 jours.

#### CONCERNANT LES NORMES BIOLOGIQUES DU CANADA

La Filière a participé en 2008 aux travaux du groupe de travail sur les animaux d'élevage et aux travaux du groupe sur la liste des substances permises, au sein du Comité technique sur l'agriculture biologique. Elle a suivi les travaux des deux autres groupes actifs dans le cadre de la poursuite des travaux de révision : celui des productions végétales et celui de la transformation. Le processus de révision est toujours encadré par l'ONGC.

- ◆ 30 mai 2008 : la Filière a envoyé le bulletin de vote concernant la 3<sup>e</sup> série de propositions d'amendements à la norme canadienne;
- ◆ 25 juillet 2008 : la Filière a participé à une conférence téléphonique du sous-groupe sur les productions végétales;
- ◆ 19 août 2008 : la Filière a participé à une conférence téléphonique du sous-groupe sur les productions animales.

Faute de moyens financiers, les travaux de l'ONGC sur la norme canadienne ne sont toujours pas complétés, ce qui génère beaucoup de confusion au sein de l'industrie.

#### CONCERNANT LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

- ◆ La Filière est membre de la Fédération biologique du Canada. M<sup>me</sup> Julie Belzile est la représentante du Québec et assure le suivi des positions de la Filière au sein de ce groupe.
- ◆ La Filière a assuré un suivi continu des travaux de la FBC pendant toute l'année 2008.

#### D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Jusqu'à maintenant, ce comité regroupe neuf personnes. Il s'agit de :

- |                       |                                       |
|-----------------------|---------------------------------------|
| ◆ Jean-Pierre Ayotte  | CCDA                                  |
| ◆ Julie Belzile       | Consultante, FBQ                      |
| ◆ Geneviève Blain     | FABQ                                  |
| ◆ Denis-Paul Bouffard | CAAQ                                  |
| ◆ Maïlys Chastenet    | Agente de projets, FBQ                |
| ◆ Nathalie Doré       | Agriculture et agroalimentaire Canada |
| ◆ France Gravel       | FBQ                                   |
| ◆ Alain Rioux         | Directeur général, FBQ                |
| ◆ Nicolas Turgeon     | MAPAQ                                 |

La composition de ce comité pourrait être complétée par l'ajout d'autres personnes provenant d'organisations intéressées à analyser en profondeur des documents légaux et administratifs concernant la réglementation canadienne sur la production biologique.

## E) RÉSULTATS ATTEINTS EN 2008

La Filière a obtenu les modifications suivantes au projet de réglementation canadienne :

- Les améliorations au point de vue de la protection de l'appellation biologique et de la distinction entre les deux catégories de produits (95 % et + et 70 – 95 % ingrédients biologiques);
- Les références aux normes ISO 17011 et ISO 65 dans le règlement;
- L'introduction d'une nouvelle disposition réglementaire permettant l'importation de produits certifiés selon une entente d'équivalence dans la mesure où cette disposition se limite aux produits en provenance du pays signataire de l'entente (article 29 (1) (b));
- L'exigence liée au délai de 15 mois pour la plupart des productions végétales comme stipulé à l'annexe 1 et qui est en lien avec le concept de précertification actuellement en vigueur au Québec;
- L'établissement d'un champ d'application et la liste des produits agricoles proposée dans ce champ d'application. À cet égard, la Filière considère toutefois le besoin de modifications additionnelles concernant l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les produits de santé naturels, les produits cosmétiques, les aliments pour animaux domestiques, les textiles et les produits aquicoles.

Cependant, la Filière a constaté avec regret que plusieurs des problématiques majeures qui avaient été identifiées dans l'analyse faite par la Filière sur la version 2006 du règlement n'ont toujours pas été résolues et que d'autres problèmes importants se sont ajoutés. La Filière a porté à l'attention de l'ACIA cinq problématiques majeures. Ces problématiques font référence au contrôle des exportations, au contrôle des importations, à l'accréditation, à la norme canadienne et au logo canadien.

Dans le contexte actuel, le projet de règlement sur les produits biologiques (2009) génère des problématiques trop importantes pour que la Filière puisse le soutenir tel quel. La Filière demeure persuadée que le contenu actuel du règlement aura des impacts négatifs majeurs sur le développement du secteur biologique québécois et canadien.

Les différentes rencontres tenues dans le cadre du suivi du dossier réglementaire ont permis de constater que malgré le souci constant de la Filière de collaborer avec l'ACIA et de participer aux travaux relatifs au règlement fédéral, ses demandes n'ont pas reçu la considération nécessaire pour faire les modifications souhaitées, même celles qui avaient pourtant fait consensus au sein de la Fédération biologique canadienne.

En ce qui concerne les travaux de révision des normes biologique du Canada, ces derniers n'ont pas beaucoup progressé en 2008, comparativement à 2007. Le manque de ressources financières et humaines serait la principale raison du ralentissement des travaux.

En effet, le Comité sur l'agriculture biologique de l'ONGC ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener les travaux sur les normes de façon satisfaisante dans les deux langues officielles. Le manque général d'organisation des travaux sur la norme, qui ont été basés essentiellement sur l'effort de bénévoles, ne rend pas justice à la diversité des points de vue exprimés. Les organisations ayant les moyens financiers de faire valoir leurs points de vue à l'ACIA ont été grandement avantagées par rapport aux autres. L'absence de responsables clairement identifiés a également nui à l'aspect logistique des travaux.

En conséquence, la norme canadienne est encore incomplète à quelques mois seulement de la mise en vigueur du règlement, ce qui est inacceptable pour l'industrie.

## AXE 1 - ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

### DOSSIER 2 : CONTRÔLE DES APPELLATIONS RÉSERVÉES AU QUÉBEC

#### A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

##### ***Cible stratégique 2 de l'axe sur l'encadrement réglementaire***

Assurer l'intégrité de l'utilisation de l'appellation biologique en adressant une requête au MAPAQ pour que la Filière biologique du Québec soit partie prenante du plan de développement des appellations réservées.

#### B) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

Afin d'actualiser la loi A20.02, l'Assemblée nationale du Québec a adopté, en avril 2006, le projet de loi 137 sur les appellations réservées et les termes valorisants. Cette loi a notamment instauré le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) comme seule autorité compétente, responsable de la gestion et de la protection des appellations réservées au Québec.

Actuellement, la rédaction de la réglementation qui permettra l'application globale de cette nouvelle loi est en cours. La Filière a tenu trois rencontres avec des professionnels du MAPAQ sur cette question.

Dans ce dossier, les activités de la Filière biologique gravitent autour de deux pôles. Le premier est d'assurer la mise en place d'un règlement d'application de la loi 137 qui tienne compte des particularités du secteur biologique, ce qui permettrait notamment d'éviter la concurrence déloyale entre les règles d'encadrement des produits d'appellation et celles des termes valorisants.

Le second pôle concerne les préoccupations au regard du financement du système des appellations et des termes valorisants. En effet, la Filière tient à ce que le financement pour l'implantation des nouvelles appellations ne repose pas majoritairement sur les sommes générées par les entreprises certifiées biologiques.

#### C) RÉSULTATS ATTEINTS

La Filière est dans l'attente d'une invitation du MAPAQ à reprendre les travaux. De son côté, le MAPAQ attendrait de connaître le contenu de la réglementation fédérale sur les produits biologiques avant de poursuivre ses travaux dans ce dossier.

## **AXE 2 - ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ**

### **A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR**

#### ***Cible stratégique 1 de l'axe sur l'encadrement réglementaire de l'appellation biologique***

Augmenter la connaissance de l'ensemble des acteurs de la Filière biologique au regard de l'application de l'encadrement réglementaire :

- ◆ en réalisant une stratégie de communication, à l'intention des consommateurs et de l'ensemble de la Filière, qui traite du contrôle de l'appellation et de la responsabilité de chacun des maillons de la chaîne à cet égard.

#### ***Cible stratégique 3 de l'axe sur l'organisation des marchés***

Développer une stratégie concertée de promotion des aliments biologiques québécois sur les marchés domestiques et les marchés d'exportation :

- ◆ en élaborant une campagne de communication axée sur la différenciation des aliments biologiques québécois;
- ◆ en réalisant, de façon concertée, des activités de promotion et de relation publique pour mieux positionner les produits québécois sur les différents marchés.

### **B) CONTEXTE**

Jusqu'à tout récemment, une grande partie des produits biologiques québécois était exportée, faute de réseaux de distribution faciles d'accès dans le marché domestique. Sauf dans le cas des ventes directes, du producteur au consommateur, les producteurs biologiques se voient souvent dans l'impossibilité de répondre aux exigences du marché québécois sur une base individuelle. À partir du moment où il y a un intérêt manifeste à développer le marché du Québec, il devient important de créer des réseaux pour faire circuler rapidement l'information, de même que des structures de regroupements régionaux pour être en mesure de fournir de plus grands volumes sur les marchés québécois.

Par ailleurs, plusieurs participants aux journées de réflexion stratégique, organisées par la Filière en 2007, ont souligné leur besoin de mieux connaître les travaux de la Filière. En conséquence, ils ont manifesté leur souhait d'une meilleure organisation pour une diffusion plus efficace de l'information sur le secteur biologique au Québec.

### **C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE**

- ◆ Mai 2008 : la stratégie de communication sur la valorisation de l'appellation biologique de la Filière a été complétée ;
- ◆ 13 juin 2008 : la Filière a participé à la conférence de presse du MAPAQ, dans laquelle le ministre Lessard annonçait le soutien financier du ministère à la diversification agricole, aux circuits courts et aux produits biologiques. La Filière a fait l'annonce de la campagne de valorisation de l'appellation biologique lors de cette conférence de presse ;
- ◆ 1<sup>er</sup> octobre 2008 : le lancement de la campagne de valorisation de l'appellation biologique a été fait dans le cadre d'une conférence de presse organisée dans les locaux de la Coopérative d'Alentour à Sherbrooke;
- ◆ Octobre 2008 : les critères d'utilisation du logo « BIO Québec » ont été définis;
- ◆ Novembre 2008 : une lettre conjointe du CARTV et de la Filière a été envoyée aux entreprises biologiques afin de les inciter à adhérer à la campagne par l'utilisation du logo.

- ◆ Du 26 novembre au 23 décembre 2008 : M<sup>me</sup> Maïlys Chastenet, en collaboration avec le CARTV, a soutenu les opérations visant à faciliter l'accès des entreprises au programme du logo «BIO Québec».
- ◆ Décembre 2008 : plus de 80 entreprises avaient adhéré au logo «BIO Québec», ce qui correspond à 308 produits biologiques.

#### D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Le comité d'axe sur l'organisation de la mise en marché regroupe dix personnes. Il s'agit de :

##### Étaient invités

◆ Jean-Pierre Ayotte	CCDA
◆ Robert Beauchemin	La Milanaise
◆ Geneviève Blain	FABQ
◆ Pierre-Alexandre Blouin	ADAQ
◆ Christian Champigny	FABQ
◆ Maïlys Chastenet	Agente de projets, FBQ
◆ Daniel Dubé	Sobeys – Rachelle Béry
◆ France Gravel	Présidente, Filière
◆ Alain Rioux	Directeur général, Filière

La composition de ce comité pourrait être complétée par l'ajout d'autres personnes provenant d'organisations intéressées à participer activement à la mise en œuvre de stratégies visant le développement de structures de mise en marché des produits locaux.

#### E) RÉSULTATS ATTEINTS

- ◆ Une stratégie de communication sur trois ans a été produite et diffusée.
- ◆ Un logo de conformité a été produit par le CARTV.
- ◆ Une définition de la signification du logo sur un produit québécois qui peut se vulgariser de la façon suivante :
  - Le logo indique que ces produits sont certifiés selon les exigences de la loi en vigueur au Québec.
  - Le logo indique également que 95 % des ingrédients dudit produit sont biologiques et que 100 % des activités économiques de transformation ont eu lieu sur un site québécois.
- ◆ Adhésion de 80 entreprises au logo et à la campagne de valorisation.

### **AXE 3 - APPUI PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE**

#### **A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR**

Axe 3 - Augmenter l'appui professionnel et technique aux entreprises biologiques déjà établies et à celles qui sont en transition.

#### **B) CONTEXTE**

Au Québec, les entreprises agricoles biologiques déjà établies, les entreprises qui veulent faire une transition vers l'agriculture biologique et les entreprises nouvelles qui veulent démarrer une production biologique ont toutes des besoins en matière de soutien professionnel et technique.

L'accès à un soutien adéquat pour les entreprises agricoles qui ont déjà entrepris une transition vers l'agriculture biologique, ou qui ont le projet de le faire, représente un enjeu majeur pour le secteur. En effet, la période de transition indiquée dans tous les cahiers des charges au Québec est d'une durée de trois ans, ce qui représente une période critique pour les entrepreneurs, qui risquent alors de voir leurs revenus diminuer sans que leurs produits prennent nécessairement une plus-value.

La démarche type au Québec pour inciter des producteurs agricoles à faire une transition vers l'agriculture biologique est rigoureuse. Elle comprend une bonne dose de sensibilisation, une formation adéquate, un encadrement professionnel et technique personnalisé et de nombreuses expérimentations qui permettent la transition graduelle de l'entreprise.

#### **C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE**

La FABQ a mené plusieurs projets concernant cet axe et a débuté l'évaluation auprès de ses membres d'un projet de chambre de coordination pour soutenir le développement du secteur biologique.

La Filière, pour sa part, a participé aux consultations de l'IRDA et a appuyé les travaux visant la mise en place d'une plate-forme en recherche dédiée à l'agriculture biologique, à Saint-Bruno- de-Montarville, près de Montréal.

### **AXE 4 - APPUI FINANCIER**

#### **A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR**

Axe 4 - Améliorer l'appui financier au secteur des aliments biologiques.

#### **B) CONTEXTE**

Dans les deux dernières décennies, les avantages écologiques et économiques de l'agriculture biologique ont retenu l'attention de plusieurs pays européens et de plusieurs États américains, qui ont alors mis en place des politiques pour soutenir financièrement ce type d'agriculture.

Au Canada et au Québec, il n'existe à ce jour aucune politique de ce genre. C'est pourquoi les intervenants du secteur biologique du Québec souhaitent que le gouvernement québécois élabore une politique de soutien et de développement de l'agriculture biologique, à l'instar de ce qui existe en Europe et aux États-Unis.

Le 20 juin 2006, le gouvernement du Québec a créé la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). La Commission avait le mandat de faire un état de la situation des enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire

La CAAAQ a tenu des rencontres exploratoires et des consultations régionales. La Commission a aussi étudié les rapports remis par différents acteurs du secteur. À l'issue de ce processus, la CAAAQ a rédigé un rapport final faisant état de la situation du secteur agricole et agroalimentaire du Québec et présentant 49 recommandations pour faire évoluer ce secteur. Le rapport final de la CAAAQ a été rendu public le 12 février 2008.

### C) ACTIVITÉS

- ◆ Juin 2008 : le MAPAQ a annoncé une aide financière de l'ordre de 5 millions de dollars pour les cinq prochaines années, afin de soutenir le développement du secteur biologique;
- ◆ Août 2008 : un chantier bio, composé de représentants du ministère et du secteur biologique, a été mis en place;
- ◆ Octobre 2008 : une rencontre des membres du comité du chantier bio a eu lieu;
- ◆ 28 novembre 2008 : une rencontre entre quatre représentants du MAPAQ et deux représentants de la Filière biologique (présidente et directeur général) a eu lieu et a permis de discuter d'une éventuelle convention entre la Filière et le MAPAQ, dans le cadre des travaux du chantier biologique.

En 2008, le directeur général de la Filière a participé aux trois rencontres du comité d'évaluation de projets dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique (PSDAB).

De plus, la Filière a participé à quatre rencontres des travaux du comité de suivi visant l'étude des politiques bios à l'international. La présentation du rapport préliminaire a été faite au comité de suivi le 27 novembre 2008 et le rapport final devrait être complété au début de l'année 2009.

### D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Le comité d'axe est composé de huit personnes :

- |                   |            |
|-------------------|------------|
| ◆ Sylvain Dufour  | Fruit d'Or |
| ◆ Guy Gauthier    | FABQ       |
| ◆ Lucie Gionet    | UPA        |
| ◆ Geneviève Blain | FABQ       |
| ◆ Serge Poussier  | MAPAQ      |
| ◆ Alain Rioux     | FBQ        |
| ◆ Alain Roy       | MAPAQ      |
| ◆ Nicolas Turgeon | MAPAQ      |

### E) RÉSULTATS ATTEINTS

Plusieurs recommandations de la Filière ont été prises en compte dans le rapport final de la CAAAQ, rendu public le 12 février 2008;

Plusieurs mesures d'aide au secteur biologique ont été mises en priorité, évaluées sur le plan financier et soumises pour une analyse au MAPAQ à l'automne 2008;

La Filière et le MAPAQ ont convenu de travailler conjointement à la rédaction d'une première convention pour soutenir les activités de la Filière en 2009.

## **AXE 5 - ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS**

### **A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR**

Axe 5 - Diminuer les impacts négatifs que peuvent avoir les OGM sur la qualité et le commerce des aliments biologiques.

### **B) CONTEXTE**

La contamination des espèces non transgéniques par la pollinisation naturelle provoquée par le vent ou les insectes menace autant la production des semences et des cultures végétales que le commerce du grain, au point de devenir un handicap sur le marché international pour les agriculteurs nord-américains. Les produits nord-américains perdent du terrain à l'étranger, parce qu'il est impossible d'empêcher la contamination génique par pollinisation naturelle. Ainsi, les exportations nord-américaines (États-Unis et Canada) vers l'Europe et l'Asie ont fortement diminué, puisque les consommateurs européens et asiatiques sont réticents à acheter des produits qui contiennent des OGM.

### **C) ACTIVITÉS**

La Filière a suivi les travaux faits par l'Union européenne concernant le contrôle des OGM. Au Québec, les travaux sur les OGM n'ont pas repris à la suite de la consultation de 2007 tenue par le ministère de l'Environnement.

### **D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE**

Le comité d'axe est composé de neuf membres :

◆ Geneviève Blain	FABQ
◆ David Carter	MEFP
◆ Guylain Charron	UPA
◆ Loïc Dewavrin	Les Huiles d'Amérique
◆ Guy Gauthier	FABQ
◆ France Gravel	Écocert Canada
◆ Nicolas Turgeon	MAPAQ
◆ Nalini Vaddapalli	Option consommateurs
◆ Pierre Turcotte	CEROM

### **E) RÉSULTATS ATTEINTS**

Dans son rapport, la CAAAQ formule des recommandations qui permettront à tous les intervenants concernés par cet enjeu majeur des OGM de l'aborder à nouveau avec une meilleure vision d'ensemble.

## **5. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Nous vous invitons à prendre connaissance des états financiers de la Filière pour l'année 2008.

## **6. BUDGET PRÉVISIONNEL 2009**

Nous vous invitons à prendre connaissance du budget prévisionnel pour l'année 2009.